

## **Une proposition de réforme, par le Dr Xavier Tarpin**

En 2000, la médecine générale libérale faisait 320 millions d'actes pour 60 millions d'habitants, soit 5,33 actes par habitant et par an.

En 2010, la médecine générale libérale fait 275 millions d'actes pour 65 millions d'habitants, soit 4,2 actes !

### **Analyse pour la médecine générale :**

- **forfait cabinet** : base 100 000 annuel pour 2 256 heures d'ouverture (soit 48h x 47 semaines) (et partiel prorata pour les temps partiels)
- + 5% en zone déficitaire (définie sur un critère de densité sur un bassin de population, cf la distribution des collèges et lycées)
- + 5 % si on assure une continuité 52 semaines par an (groupe)

Obligations en regard : le choix du lieu d'installation disparaît (ça s'applique aux générations encore au lycée vu les évolutions démographiques à venir ....)

- **forfait capitation** : base 100 000 annuel pour le médecin généraliste avec 1 300 patients, 100 ALD
- soit un forfait moyen par patient (et pas par assuré ....) de 75 euros et 100 pour les ALD

Obligations en regard : FMC, tenue dossier, prévention, action santé publique, mode de prescription, prescription justifiée dans une base, ce qui pousse (mais sans obligation) à avoir un secrétariat

- **acte** : on garde les niveaux actuels

Obligations en regard : tarifs dégressifs au delà de 6 000 actes par an (soit 4,6 par patient, moyenne actuelle 4,3, variation selon les lieux de 4 à 8 sans aucune justification médicale ....)

Les besoins de ce système sont de 45 000 médecine générale installés et sensiblement moins de 4 000 remplaçants (actuellement 52 000 + 10 000) puisque la logique du système pousse, mais sans obligation, à créer des groupes qui assurent la continuité.

Le montant total est de 13,5 milliards par an contre 7 actuellement.

### **Analyse pour la médecine spécialisée :**

Forfait cabinet identique, pas de forfait patient, doublement des tarifs actuels pour les actes pour presque tous.

Obligations en regard : pas de dépassement dans le système (mais tarif libre en accès direct), prescription justifiée et limitée à la seule spécialité, retour obligatoire vers le médecin traitant. Les besoins sont de 11 000 praticiens (actuellement 47 000) le montant total est de 12 milliards, sensiblement le même que le total actuel incluant les dépassements.